



Commune d'Eulmont/Octobre 2017

Mise en conformité du cimetière communal d'Eulmont

Le cimetière communal n'a plus suffisamment d'emplacements libres. Aussi, une procédure de reprise de concessions échues, parfois depuis longtemps, est engagée pour disposer de places et répondre à la demande des familles.

Bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures et avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé d'accorder un délai aux familles concernées.

Conformément à la réglementation en vigueur, le maire doit obligatoirement créer un ossuaire dans les cimetières où des concessions sont reprises. Par arrêté en date du 24/04/2017, un ossuaire a été affecté et construit.

Début août 2017, la commune a commencé la reprise des concessions. Les restes post-mortem, recueillis dans un reliquaire, ont été alors déposés à l'ossuaire avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des défunts. Les noms des personnes sont consignés dans un registre conservé en Mairie. Cette procédure continuera sur plusieurs années.

Dans la continuité de réhabilitation du cimetière communal, un projet de columbarium et du jardin du souvenir est en cours.

Information pour le renouvellement des concessions

Le concessionnaire ou ses héritiers ont pour obligation de faire connaître leurs adresses successives en mairie. Cette obligation permet de prévenir le concessionnaire si sa sépulture a été dégradée, ou de le prévenir pour le renouvellement.

Pour toute autre demande, il vous est conseillé de prendre contact avec la mairie :

- tel 0383228334
- Courrier : rue du Château 54690 EULMONT
- Mail : commune-eulmont@wanadoo.fr